



31, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 69 62 62
Fax : 01 42 25 27 26

**Arrêté des plans de cession des sociétés Fermoba
et liquidation judiciaire des autres sociétés du Groupe Arbel**

Par jugement en date du 28 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Paris a arrêté les plans de cession:

- (i) des sociétés Fermoba Industries, Fermoba Nord Industries et Fermoba Est Industries au profit de la société **Financière de la Barse**, holding du Groupe FDLB ; et
- (ii) de la société Fermoba Centre Industries, au profit de la société **Verdoso Industries**.

L'adoption de ces plans de cession a permis le maintien de 557 emplois.

Ce jugement a également prononcé le même jour la liquidation judiciaire des autres sociétés du Groupe Arbel, à savoir les sociétés Arbel S.A, 2F Participations, Arfa, Calfeutex-DSF, Eurafrex, et AFBS.

Cette liquidation judiciaire a un effet immédiat à compter du prononcé du jugement, soit à compter du 28 janvier 2010.

De ce fait, les actions Arbel ont perdu toute valeur et feront, en accord avec NYSE-Euronext Paris, l'objet d'une radiation de la cote dans des conditions qui seront précisées ultérieurement.

La société SELAFA MJA en la personne de Maître Leloup-Thomas a été désignée en qualité de liquidateur des sociétés précitées.